
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00485 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Communication, session 2022.**

Ce sont :

CONSEILLERS EN COMMUNICATION

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ROUAMBA MANÉGDA JUSTIN	225867S	B10339098	23/03/87
2°	YAMEOGO/ TAPSOBA MYRIAM TÉNÈBA	267738U	B14803818	01/10/84
3°	KAMBOU MARC	216644V	B13344383	23/05/83
3°	HARO JOSEPH	229242U	B12854982	17/07/85
3°	KI NAPINA VIRGINIE	288239K	B12400917	22/08/84
6°	TAPSOBA TIBO JEAN PAUL	220283V	B10030020	10/05/80
6°	DIAO SOUBA	260377W	B15175647	31/12/94
6°	KINDA DAVID	225857F	B12000654	31/12/84
6°	ILBOUDO CHRISTOPHE	229208J	B11082134	20/12/85
10°	YE DAGABOWÉ AMÉDÉE PARFAIT	78101Z	B10959227	30/04/77

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National